

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE RIVIERES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 15 mars 2017*

L'an deux mille dix-sept, le quinze mars à 18h30, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

**Présents** : CASAGRANDE Hervé, CHOPO Guy, COMMENGE Hélène, DON Daniel, DONNAINT Cédric, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, PENNE Stéphane, ROBERT Adrien, SAINT-JEAN Marylis, SEBI Carine.

**Absents excusés** : JACQUET Julie.

**Absents** : SEGAS Sophie.

**Secrétaire de séance** : MAUREL Jean-Claude.

L'ordre du jour appelle les questions suivantes :

*Monsieur Le Maire demande à ajouter les délibérations suivantes à cette séance :*

- *Délibération modificative SAFALT*
- *Délibération modificative DETR*

*L'ensemble des Elus se prononce favorablement sur ces rajouts.*

### **2017/006 – Délibération modificative : SAFALT**

Monsieur Le Maire expose la situation en faisant référence à la délibération du 17 octobre 2016.

Un accord est trouvé avec la SAFER-SAFALT pour permettre l'attribution de cette parcelle à la commune.

Il est proposé à M. Alain LAMOUREUX d'être l'attributaire de l'exploitation de cette parcelle. Un bail sera signé entre les deux parties (Commune de Rivières / LAMOUREUX Alain), un accord financier reste à conclure sur la base de 110€ l'hectare, par an. Les élus autorisent Le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette transaction. En tant qu'acheteur, le Conseil choisit l'étude de Maître MONS pour rédiger et signer l'acte Notarié.

**Cette délibération annule et remplace celle du 17 octobre 2016, enregistrée sous le n° 049/2016.**

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

### **2017/007 - Délibération : Création d'emploi permanent / Avancement de grade**

Suite à une récente réforme, les échelles de la fonction publique territoriale ont été modifiées.

Cela impacte la fusion des échelles 4 et 5 en C2 et le transfert de l'échelle 3 en C1.

L'avancement de grade 2017 propose que les 2 agents administratifs, titulaires de l'examen professionnel soient reclassés en échelle C3 :

- Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe – 3<sup>ème</sup> échelon – échelle C3 pour l'agent FAURE Nathalie
- Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe – 4<sup>ème</sup> échelon – échelle C3 pour l'agent GOMEZ Carole

L'avancement de grade 2017 propose qu'un agent technique soit reclassé en échelle C2 :

- Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe – 4<sup>ème</sup> échelon – échelle - C2 pour l'agent GALLEGO Mathieu
- Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe – 5<sup>ème</sup> échelon – échelle - C2 pour l'agent BARDY Michel

N'étant pas titulaires du concours ou examen professionnel, un seul de ces 2 agents peut être nommé.

La prochaine nomination ne pourra avoir lieu que dans 2 ans. (L'agent Francis MAIO ne réunissant pas les critères, ne fait pas partis des agents proposés).

**Où cet exposé, Le Conseil Municipal :**

- **Valide** le tableau des propositions d'avancement au grade d'Adjoint Administratif principal 1<sup>ère</sup> classe pour les agents :
  - o FAURE Nathalie et GOMMEZ Carole
- **Valide** le tableau des propositions d'avancement au grade d'Adjoint Technique principal 2<sup>ème</sup> classe pour l'agent :
  - o BARDY Michel

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

**Echange autour du forum**

Monsieur Le Maire expose le projet d'accueil d'une nouvelle activité au forum. En effet, depuis plusieurs mois la mairie est en cours de réflexion sur l'installation d'une école de danse au forum. Les critères de la délibération cadre sont tous remplis et ne font pas obstacle à la concrétisation du projet. Un groupe d'élus a donc porté les négociations avec Madame Maud MAUREL (porteuse de l'investissement). Plusieurs solutions lui ont été proposées : La Location / La location-vente / La vente. La mise à prix initiale était de 150 000 €. Le portage communal avait été envisagé pour la rénovation du forum. L'installation au 1<sup>er</sup> septembre 2017 ne laissait pas un délai suffisant pour réaliser les travaux. Après négociation il est proposé une vente en pleine propriété sur la base de 130 000€ net vendeur. Une modification cadastrale est envisagée afin de limiter l'emprise sur le bois. L'ensemble du conseil est ravi de voir cette activité arriver sur la zone de loisirs.

**2017/008 – Délibération : Vente forum**

Les Elus sont invités à donner leur avis sur la vente du forum à un particulier au 1<sup>er</sup> mai 2017 pour l'installation d'une école de danse effective au 1<sup>er</sup> septembre 2017, sous la forme d'une vente en pleine propriété pour un montant de 130 000€ net vendeur. Il est convenu par rapport à cette vente :

- qu'une modification cadastrale est envisagée afin de limiter l'emprise sur le bois
- qu'il n'est pas nécessaire de faire un recours auprès des Domaines, la commune étant inférieure à 2 500 habitants
- que l'acte sera signé auprès de M<sup>o</sup> COMBES, selon le choix de l'acquéreur

La porteuse de l'investissement est Madame Maud MAUREL.

Les Elus à l'unanimité donnent l'autorisation au Maire de signer tout document relatif à cette vente.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

**2017/009 – Délibération modificative : DETR**

Dans la mesure où le forum est vendu, il est envisagé de réajuster la demande de DETR, notamment sur la partie « rénovation des bâtiments communaux ». La demande pour le « Hangar-Atelier » est maintenue.

Le plan de financement sera modifié en conséquence. La présente délibération sera réalisée si besoin.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

**Echange et débat autour du projet de déclassement de voies et parkings**

L'exécutif et la commission voirie ont travaillé sur ce dossier et ont fait des propositions à l'ensemble du conseil.

Explication est donnée de scinder l'approbation des projets de déclassement en plusieurs délibérations (minimum 3) :

- Première délibération : Traitement des voies communales non aliénables
- Deuxième délibération : Pour les voies aliénables, toutes les propriétaires fonciers concernés vont être rencontrés afin de leur proposer une rétrocession. Lorsqu'un accord sera trouvé, l'approbation se fera par une deuxième délibération. S'il demeure un désaccord, la voie communale sera maintenue dans le domaine privé de la commune et elle sera considérée comme non aliénable.
- Troisième délibération : Les délaissés de voirie
- Quatrième délibération : Les parkings

Pour les troisième et quatrième délibérations, un accord avec les propriétaires riverains sera recherché.

**2017/010 – Délibération : approbation du déclassement des voies non aliénables**

PARKINGS/DELAISSES	LIEU-DIT	Privé	
		Aliénable	Non aliénable
VC n°101 - de l'intersection de la maison GOUTINES au début du hameau de Caytivel	<i>Cornebouc</i>	x	
VC n°101 - de l'intersection de la RD 988 à la maison GOUTINES	<i>Caytivel</i>	x	
VC n°216 - de l'intersection de la RD 21 au fond de la VC n°216	<i>Les Couxasses</i>		x
VC n°212 - de l'intersection de la RD 988 à l'intersection de la VC n°1	<i>Soubares</i>	x	
VC n°205 - de l'intersection de la VC N°5 à l'intersection de la VC n°8	<i>La Bersenne</i>	x	
VC n°8 - de l'intersection de la VC N°8 à l'intersection de la RD n°988			x
VC n°102 - de l'intersection de la VC n°3 à la ferme "CEBE"	<i>La Cournardarié</i>	x	
de l'intersection de la VC n°210 à la ferme "CEBE"		x	
de la ferme "CEBE" à la limite de la commune de Labastide de Lévis		x	
VC n°3 - le long des berges : de la fin du hameau de la Pougetterie au début du hameau de La Courtade Basse	<i>Mondeous</i>		x
VC n°4 - le long des berges : de l'intersection du barrage à la maison "DAVID"	<i>La Planquette</i>		x
CR n°3 - de l'intersection de la VC n°202 à l'intersection du CR n°2	<i>Les Favarels</i>	x	
CR n°19 - de l'interdiction de la VC n°3 en direction du Tarn	<i>Courtade Basse</i>		x
de l'intersection de la VC n°3 en direction du Tarn (petit tronçon)		x	
de l'intersection de la VC n°3 en direction du Tarn (petit tronçon perpendiculaire à celle du dessus)		x	
CR n°18 - à l'intersection de la VC n°3 (arrière des habitations actuelles)	<i>Pougetterie</i>		x
de l'intersection de la VC n°6 jusqu'à l'habitation	<i>Aux Cascades de Cornebouc</i>	x	
CR n°5 - de l'intersection de la RD 988 jusqu'à l'habitation	<i>Plaisance</i>		x
de l'intersection de la VC n°3 en direction du Tarn	<i>Martrou</i>		x

à l'intersection de la VC n°3 et de la VC n°210 (petit passage pour arriver à la maison neuve "FREZOULS")	<i>Courtade Haute</i>	<i>x</i>	
VC 215	<i>Bexes</i>		<i>x</i>
CR n°6 - de l'intersection de la RD n°200 à l'intersection du CR n°7	<i>Malepère</i>		<i>x</i>
CR n°7 - de l'intersection du CR n°6 à la RD n°200	<i>Malepère</i>		<i>x</i>
CR n°6 - de l'intersection du CR n°7 à l'intersection de la VC n°3	<i>Malepère</i>		<i>x</i>
de la VC n°204 au CR n°6 (comprenant partiellement la VC n°4)	<i>Champ de Madame</i>		<i>x</i>
Chemin à l'arrière de la parcelle de M. MALBERT	<i>Rue des Aulnes</i>		<i>x</i>

Où l'échange et le débat autour du projet de déclassement de voies et parkings en amont de la présente délibération, les élus, invités à donner leur accord pour procéder au déclassement des voies non aliénables, procèdent au vote tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

#### **2017/011 – Délibération : interrogation sur la dissolution du budget annexe CCAS**

Le Trésorier rappelle aux communes de moins de 1 500 habitants, la possibilité de supprimer leur budget annexe CCAS. Dans ce cas, l'activité sociale demeure mais est alors intégrée dans le budget principal. Les communes sont invitées à réfléchir sur le maintien ou la suppression du budget CCAS.

A l'unanimité, les Elus de Rivières se positionnent sur son maintien.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

#### **2017/012 – Délibération : Remboursement litige carte d'identité**

Il est exposé un litige face au non renouvellement d'une carte nationale d'identité d'un administré. Où l'exposé, les élus sont invités à donner leur avis sur le remboursement partiel ou total des frais engagés par l'administré en question.

Le choix se porte sur le remboursement à raison de moitié, soit 206,30 € expliquant qu'aucune assurance n'a été prise en amont du voyage par l'administré. L'assurance de la mairie « GROUPAMA » a assuré la couverture du préjudice.

Monsieur Le Maire est autorisé à procéder en ce sens aux écritures comptables.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

#### **2017/013 – Délibération : Convention sur l'entretien de la crèche de Rivières**

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée, qu'en l'absence de service technique en interne et dans un souci de bonne organisation et de mutualisation des services, la Communauté d'Agglomération a prévu de confier, par convention, l'entretien des locaux et des espaces verts aux Communes sur lesquelles sont situées les crèches, en vertu des dispositions de l'article L5214-16-1 du CGCT. La Convention proposée pour l'entretien courant des locaux et des espaces verts de la crèche intercommunale de Rivières « Les Rifilous » fixe les modalités d'exécution de ces travaux par les services techniques municipaux dont notamment :

⇒ La date d'effet : 01/01/2017

⇒ Durée : 3 ans, renouvelable par accord exprès. Possibilité de résiliation avec préavis de 3 mois.

⇒ Objet : entretien courant et autres interventions techniques (logistique, manutention, interventions ponctuelles).

⇒ Rémunération de la prestation : remboursement par la communauté d'agglomération au vu d'un état récapitulatif indiquant le temps et la nature des prestations selon la tarification suivante :

- Taux horaire moyen de 20 € incluant le coût de l'agent et les frais de déplacement complétés par l'achat de fournitures et/ou l'utilisation de machines d'équipements spéciaux (annexe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve les termes de la Convention sus citée.**
- **Autorise M. le Maire à procéder à sa signature.**

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

#### **2017/014 – Délibération : nomination impasse/rue et numérotation au lotissement « Les Vergers d'Aiguelèze »**

Après plusieurs propositions, il est décidé de procéder à la création d'une nouvelle impasse et des numérotations appropriées au lotissement « LES VERGERS D'AIGUELEZE. Le choix s'est porté sur : « Impasse des fruitiers ».

Ainsi, les propriétaires, la Poste et le service du cadastre en seront informés.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

#### **2017/015 – Délibération : Frais de fourrière**

Actuellement, les propriétaires contactés par l'association « Les temps orageux » doivent amener leur chèque de 66€ en mairie avant d'aller récupérer leur animal auprès de l'association.

Il est proposé d'instaurer un tarif plus élevé, afin de recouvrir les frais de fourrière adressés à la mairie, lorsque l'association ne retrouve pas le propriétaire et que ces animaux sont amenés directement au chenil du Garric.

Le tarif proposé aux élus est de 80 €.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

#### **Point agglomération**

Les Elus ont été invités à se positionner dans des commissions relevant des compétences de la communauté d'agglomération.

#### **Tenue des bureaux de vote pour les scrutins à venir**

Les élus sont invités à se positionner sur les bureaux de vote des 4 scrutins à venir :

- Elections présidentielles : 23 avril et 7 mai 2017
- Elections législatives : 11 et 18 juin 2017

La participation des électeurs riviérois lors de la tenue des bureaux de vote va être étudiée.

#### **Parrainage à l'élection présidentielle**

Après débat, le choix final des Elus s'est porté sur le non parrainage des candidats à l'élection présidentielle.

## **Questions diverses :**

### **Agglomération : enquête sur les déplacements**

La communauté d'agglomération réalise une enquête du 24 janvier au 1<sup>er</sup> avril 2017 sur les déplacements effectués quotidiennement par les résidents, auprès de 1 300 ménages.

### **Organisation journée festive sur l'espace port d'Aiguelèze le 29/07/2017**

Une journée festive basée sur le thème de l'eau est prévue sur l'espace du port d'Aiguelèze le 29 juillet 2017 par une association en collaboration directe avec la SAS Tarn Nautic Services.

### **Commémoration**

La cérémonie du 55<sup>ème</sup> anniversaire du « Cessez le feu » ayant mis officiellement fin à la guerre d'Algérie le 19 mars 1962 aura lieu le samedi 18 mars 2017 à 11h30 au Monument aux Morts de Rivières.

Citoyens et enfants Riviérois sont invités à participer à cette manifestation.

### **Numérisation des actes d'état civil**

L'Association Des Maires et le Centre De Gestion du Tarn informent les communes des tarifs requis pour la numérisation des actes d'état civil. La société Numerize annonçant les meilleurs tarifs, propose 0,456€ TTC/acte. Etant donné le nombre d'actes d'état civil et le coffret USB, le montant s'élève à 638€.

La commune de Rivières envisage leur service pour la numérisation des actes compris entre 1903 à 2016 afin de protéger les registres dans le temps et de ne plus les utiliser à des fins de photocopies ou manipulations.

### **Retour sur la remarque d'une administrée (acte de juillet 2010) / espace privé-public lors de la réunion publique**

Monsieur Le Maire revient vers la remarque faite par une administrée le soir de la réunion publique en date du 3 février 2017. En effet, précision est donnée que la parcelle AA 132 ne peut être divisée et vendue car elle a été acquise à l'euro symbolique (selon l'acte administratif du 23 juillet 2010 - cession du Département à la commune), ce qui en fait une parcelle à usage public.

**Fin de la séance : 21h00**

**La date du prochain Conseil Municipal sera fixée ultérieurement.**

<b>DELIBERATIONS</b>	<b>THEME</b>
<b>2017/006</b>	Délibération modificative : SAFALT
<b>2017/007</b>	Délibération : Création d'emploi permanent / Avancement de grade
<b>2017/008</b>	Délibération : Vente forum
<b>2017/009</b>	Délibération modificative : DETR
<b>2017/010</b>	Délibération : Approbation du déclassement des voies non aliénables
<b>2017/011</b>	Délibération : Interrogation sur la dissolution du budget annexe CCAS
<b>2017/012</b>	Délibération : Remboursement litige carte d'identité
<b>2017/013</b>	Délibération : Convention sur l'entretien de la crèche de Rivières
<b>2017/014</b>	Délibération : Nomination impasse/rue et numérotation au lotissement « Les Vergers d'Aiguelèze »
<b>2017/015</b>	Délibération : Frais de fourrière

**Ainsi fait et délibéré le 15 mars 2017.**

<b>Hervé CASAGRANDE</b>	<b>Guy CHOPO</b>	<b>Hélène COMMENGE</b>	<b>Daniel DON</b>	<b>Cédric DONNAINT</b>
<b>Christophe HERIN</b>	<b>Julie JACQUET</b> <i>Absente excusée</i>	<b>Cyril MANEN</b>	<b>Jean-Claude MAUREL</b>	<b>Stéphane PENNE</b>
<b>Adrien ROBERT</b>	<b>Marylise SAINT-JEAN</b>	<b>Carine SEBI</b>	<b>Sophie SEGAS</b>  <i>Absente</i>	